Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

Abattoirs de Carpentras, la Ville retrouve la pleine propriété des murs et du terrain



«Il est des dossiers difficiles à traiter dont l'aboutissement revêt un véritable enjeu, et je suis heureux de finaliser celui des abattoirs, confiait Serge Andrieu, maire de Carpentras. En 2011, la Ville de Carpentras les avait perdus en échange de la continuité de l'activité pendant au moins 15 ans. Tout le monde a pu constater que l'engagement du repreneur n'a pas été tenu.

Dès 2018, j'ai engagé la procédure juridique pour que la mairie retrouve la pleine propriété des bâtiments et du terrain. Je viens de recevoir la notification du tribunal qui prononce clairement que la pleine propriété revient à la Mairie de Carpentras avec une astreinte journalière de 100€ si nous n'avons pas récupéré les clés d'ici 4 mois. Nous récupérons également 3 000€ au titre du remboursement des frais de justice que nous avons engagés.

Les abattoirs étant situés en zone économique, nous allons maintenant travailler avec la CoVe –Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin- pour donner un avenir à ce bâtiment. Les carpentrassiens récupèrent enfin ce lieu ! »

Pour mémoire

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

Les abattoirs de Carpentras, situé Chemin des Roseaux, route d'Orange à Carpentras, gérés par la société Agouram, disposaient depuis janvier 2017, d'un agrément pour l'abattage Halal de volailles domestiques, petits gibiers à plumes, lagomorphes domestique et petit gibier d'élevage à poils : lapins, lièvres et poules.

Il avait été fermé par les services de l'Etat, plus précisément par la Direction départementale de la protection des populations pour de graves manquements aux règles d'hygiène et de protection animale' notamment après des inspections en octobre, avril et juin 2023 pour une absence de bonnes pratiques de l'hygiène, manque de traçabilité des animaux, mauvaises conditions d'hébergement des animaux de plusieurs semaines au lieu des 5 jours règlementés, absence de formation du personnel, cuisine vétuste et absence de refroidissement rapide des carcasses.

Historique
en décembre 2010, les services sanitaires de la Préfecture de Vaucluse ont enjoint la collectivité à réaliser des travaux, conformément aux dispositions sanitaires, pour le maintien de l'agrément au-delà du terme du 31 décembre 2010. La Commune ne pouvant faire face aux investissements importants des bâtiments et aux évolutions réglementaires répétées, elle ne peut maintenir une activité sous forme de gestion publique (document municipal ici) et cession des abattoirs de la commune à la Sas Alazard et Roux au profit des abattoirs du Sud ici. La société Agouaram avait fermé ses portes depuis le 14 juillet 2024.